



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie vaccinale : mobilisation et rémunération des professionnels de santé

Question écrite n° 40279

Texte de la question

M. Dominique Potier alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la stratégie de mobilisation des professionnels de santé pour la campagne vaccinale au détriment du fonctionnement des établissements de santé. Afin de stopper la pandémie et retrouver une vie normale, le vaccin s'avère être le rempart efficace à cette infection virale. Face à cet enjeu de santé publique, la stratégie vaccinale a donc nécessairement mobilisé de nombreux professionnels de santé pour pratiquer l'acte médical, avec l'ouverture notamment des centres de vaccination. Si de nombreux professionnels de santé ont fait preuve d'une solidarité spontanée pour participer à cet effort de vaccination, une rémunération forfaitaire, nettement supérieure au taux de rémunération dans la fonction publique, a également contribué à attirer des volontaires. Cette mobilisation n'est pas sans conséquence sur la gestion courante de l'activité hospitalière qui doit, encore aujourd'hui, composer avec des effectifs réduits et une difficulté à recruter sur les postes vacants, à défaut de pouvoir attirer les professionnels pourtant disponibles sur le marché du travail. Au-delà de la nécessité de contrôler la dépense publique, ces pratiques de rémunération peuvent apparaître tout à fait incompréhensibles pour un ensemble de professionnels qui exercent dans la fonction publique hospitalière et qui revendiquent depuis des années une reconnaissance de leur engagement et une revalorisation salariale de leur métier, qu'ils viennent, pour certains soignants, d'ailleurs d'obtenir, dans le cadre du Ségur de la santé. Devant la nécessité d'assurer la continuité des soins au sein des établissements de santé et particulièrement durant la période estivale qui suppose une réduction des effectifs habituellement présents, il l'interroge sur les évolutions de la stratégie vaccinale que son ministère entend mettre en œuvre afin de ne pas créer une pénurie de personnel soignant au sein des structures hospitalières qui rencontrent structurellement des difficultés de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40279

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5699

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)